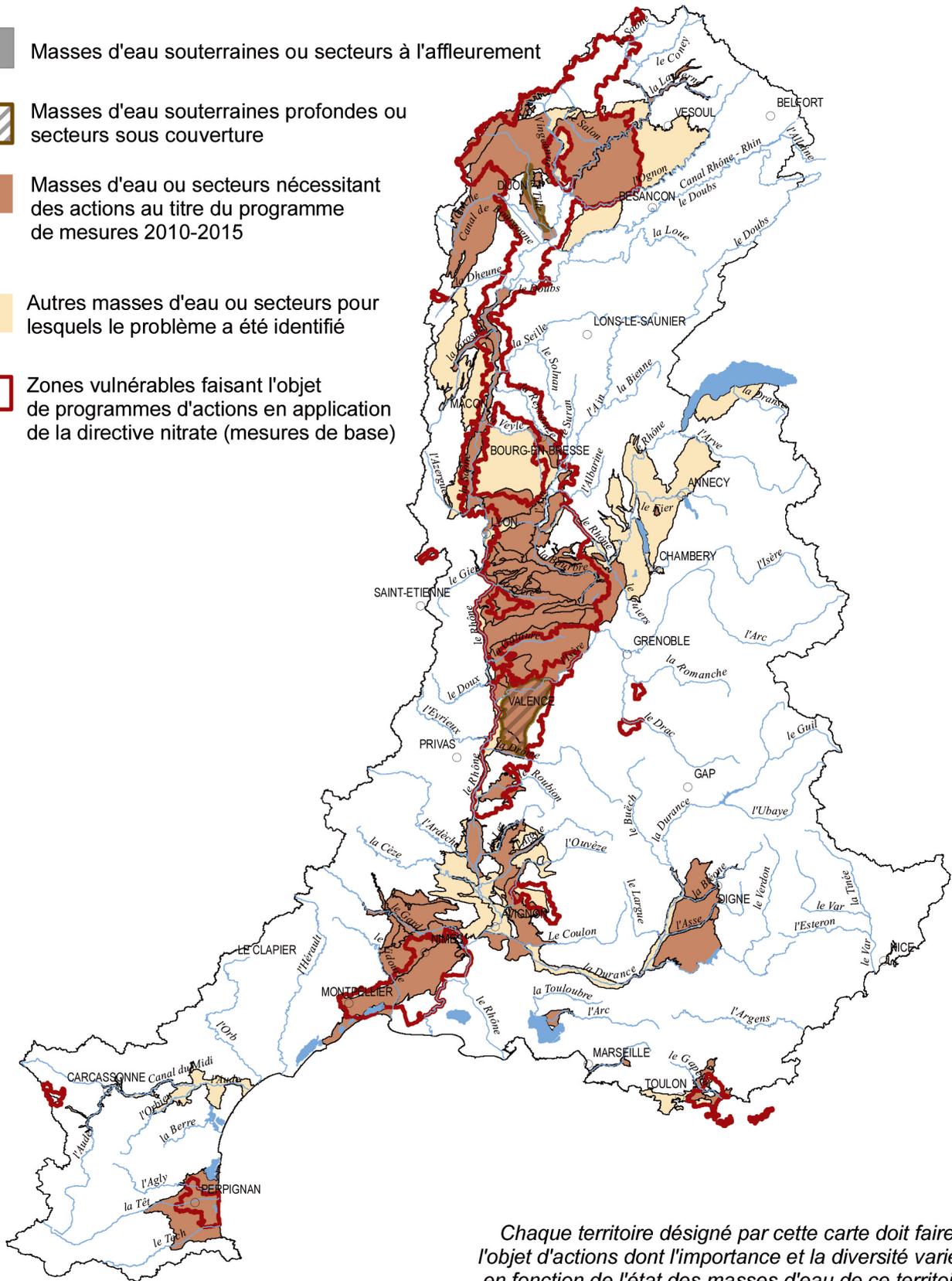


CARTE 5E-C : Lutte contre la pollution par les nitrates

-  Masses d'eau souterraines ou secteurs à l'affleurement
-  Masses d'eau souterraines profondes ou secteurs sous couverture
-  Masses d'eau ou secteurs nécessitant des actions au titre du programme de mesures 2010-2015
-  Autres masses d'eau ou secteurs pour lesquels le problème a été identifié
-  Zones vulnérables faisant l'objet de programmes d'actions en application de la directive nitrate (mesures de base)



Programme de mesures Rhône-Méditerranée 2010-2015

Chaque territoire désigné par cette carte doit faire l'objet d'actions dont l'importance et la diversité varient en fonction de l'état des masses d'eau de ce territoire